



Divorce pour faute acceptée ou rejeter

Par lumyna, le 26/05/2015 à 12:39

[smile17]bonjour tout le monde

je suis en preecedur de divorce depuis mars 2014

mon divorce pour faute sera prononcée le 16 juin 2015

la faute est que mon mari rentre

regulierement soul a 2 voir 3h du matin

jai 2 filles de 11 et 2 ans qui voient regulierement les scenes de violence verbales,insultes violances envers le mobilier, plaintes des voisins...

la police et intervenue 8 fois chez moi en 1 une année

et au final a passer 24h en garde a vue

de plus mon epoux ne sest jamais présenter au tribunal pour la non conciliation , na jamais chercher a avoir un avocat, bref il vie sa vie

ma question est :

est ce que avec 3 attestation de temoins rempli avec leur pieces d identité qui confirme ces fautes + 2 mains courantes

est ce que sont des preuves suffisantes pour quz

le divorce soit accepté ??

jai vraiment peur quil soit rejeter

je vous en prie merci de me repondre

cordialement

[smile17][smile17][smile17]